***I] CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION***

Le concours en téléchargement est ouvert à tout photographe individuel, qu’il soit amateur ou professionnel, quelle que soit sa nationalité.

Les membres du *« Photofunchanat »,* ainsi que les membres du jury, ne peuvent pas concourir.

**LE THEME :**

***« LA PHOTO DE VOYAGE »***

***II] COMMENT PARTICIPER ?***

Les inscriptions sont ouvertes du 15 juin 2019 10h00 au 31 Aout 2020 minuit (heure de Paris).

La participation et le dépôt des photos se font obligatoirement en ligne à l’adresse suivante:

[**contact@photofunchanat.fr**](mailto:contact@photofunchanat.fr)

Les participants feront parvenir leurs fichiers informatiques par Internet.

Les photos correctement téléchargées recevront un mail de confirmation, envoyé à l’adresse e-mail fournie (pensez à vérifier vos spams !).

Lors de son inscription, le participant doit fournir les informations suivantes :

• Nom et Prénom

• Adresse postale

• N° de téléphone fixe et/ou mobile

• Adresse e-mail valide

• Lieu et date de la prise de vue

• La mention «J’ai pris connaissance du règlement du concours et j’accepte les conditions de participation»

• L’inscription au concours est gratuite.

* Chaque participant pourra présenter deux photographies.

• Chaque participant mineur doit avoir l’autorisation d’un parent ou tuteur.

*\* Les données personnelles que le participant indique sont uniquement utilisées pour le contacter. En aucun cas, elles ne seront transmises à des tiers.*

**III] *CONTRAINTES TECHNIQUES ET DIRECTIVES NUMÉRIQUES***

Les images déposées devront être :

* Au format JPEG avec une définition supérieure à 2 Mo et inférieure à 10 Mo
* Au rapport 3:2 , 4 :3 , 16:9 , 1:1.
* Sans bordure, filigrane ou signature.
* Avec un titre (Nom, N° 01 , 02)

Les réglages numériques tels que l’ajustement du ton et du contraste, l’éclaircissement, l’assombrissement, le recadrage, le renforcement de la netteté, le traitement noir et blanc, la réduction du bruit, la retouche localisée, le HDR, le focus stacking et plusieurs expositions prises dans un même lieu au même moment sont autorisés.

***IV] LE JURY***

L’ensemble des photographies sera soumis à un jury composé de trois personnes et présidé par *Olivier Garnier* courant 0ctobre 2020.

Ce même jury sélectionnera 20 images parmi lesquelles la photo gagnante sera désignée (le total de chaque meilleure note des juges).

Le Jury procédera à cette sélection dans le respect des règles d’anonymat.

S’il s’avère qu’une image lauréate n’a pas respecté le présent règlement, elle sera déclassée officiellement.

Les résultats seront communiqués avant fin Octobre 2020 aux participants par e-mail et publiés sur le site internet du club *«  photofunchanat.fr  »* et de *« Ulysse voyage »*.

Les décisions du Jury seront sans appel.

***V] LES PRIX ET LA REMISE DES PRIX***

Les prix ne pourront pas faire l’objet d’une contrepartie en espèces, ni de quelque nature que ce soit et sont non cessibles.

***Le premier prix est une location d’une semaine en corse pour 4 personnes offert par l’agence « ULYSSE VOYAGES de Riom ». (D’une valeur de 500€).***

Ce voyage sera à effectuer dans un délai d’un an après la publication des résultats.

***VI] DROITS D’AUTEUR ET DE REPRODUCTION***

En participant, le photographe affirme que toute image qu’il présente est son œuvre originale et qu’il est détenteur des droits sur l’image concernée.

L’auteur d’une photographie sélectionnée ou lauréate autorise la section *PhotoFunChanat* de l’Association *Culture & Loisirs* de Chanat à reproduire et à diffuser son œuvre dans le cadre de l’exposition liée au concours, de la publication d’un portfolio par notre partenaire *Ulysse voyages* Riom. Il autorise également l’utilisation de l’image dans les publications réalisées par *PhotoFunChanat* et *Ulysse voyages* et ce pour une durée maximale de 8 mois. (Aucune utilisation commerciale).

Les images seront toujours accompagnées du nom de l’auteur.

L’organisation s’engage à ne pas transférer ces droits d’exploitation à des tiers et à ne pas faire d’autre utilisation de l’œuvre sans accord préalable de l’auteur.

***VII] LOI INFORMATIQUE, FICHIERS ET LIBERTÉS***

Les renseignements fournis par les participants pourront être utilisés dans le cadre du concours photo.

Dans tous les cas, il est rappelé que, conformément aux lois et directives européennes en vigueur et au règlement européen entré en application le 25 mai 2018, relatifs à l’informatique, aux fichiers et aux libertés, à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, les personnes qui ont participé au concours photos disposent d’un droit d’opposition, d’accès et de rectification des données les concernant.

En conséquence, tout participant bénéficie auprès de l’organisateur du concours d’un droit d’accès, d’interrogation, d’opposition, de rectification et de suppression pour les données le concernant, sur simple demande à l’adresse suivante :

[**contact@photofunchanat.fr**](mailto:contact@photofunchanat.fr)

***VIII] RESPONSABILITÉ***

La participation au concours étant réalisée par le biais d’Internet, elle implique la connaissance et l’acceptation des limites d’Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les débits très variables ou le temps de chargement. En conséquence, l’organisation ne saurait en être tenue pour responsable.

En soumettant ses images au concours, le participant accepte le règlement du concours ci-dessus. Aucune contestation ne peut être prise en compte.

Concours réalisé en partenariat avec : *Ulysse voyages* agence de Riom (63)

Toutes les photos présentées devront être libres de droits, les organisateurs ne pouvant en aucun cas être tenus pour responsables des litiges et contestations éventuels.

Les organisateurs se réservent le droit de reproduire les meilleures œuvres, dans le cadre de la promotion de la prochaine manifestation de ***« TU VEUX MA PHOTO »,*** sur le site du club et de la commune (sauf interdiction de l’auteur, à préciser lors de l’envoi).

**La participation implique l’acceptation du présent règlement.**

Pour tout renseignement, s’adresser par Courriel à l’adresse suivante :

[**contact@photofunchanat.fr**](mailto:contact@photofunchanat.fr)